



**Compte rendu de la réunion de travail du
26/02/2013 pour l'attribution des HCA
Avancement 2014, sur essais
professionnels.**



Les Syndicats nationaux (FO et FO.SNIPAT) et la CGT Police étaient conviés par le BPTS pour : **Présentation des modalités d'accès à la HCA :**
Rappel des taux d'avancement à la HCA : 10%
Modalités : voie de l'essai ou formation qualifiante.

Les services ayant exprimé leurs demandes en postes à attribuer, un tableau nous a été remis le jour de la réunion. (Nous avons émis le souhait d'un dialogue social entre les services demandeurs de postes et les représentants du personnel des différents secteurs afin de ne pas oublier ou écarter des agents).

Des problématiques sont apparues : L'administration estime qu'il faut avoir des connaissances connexes sur une autre profession que celle exercée par l'ouvrier, ce qui écarte beaucoup d'agents dont quelques collègues exerçant des professions particulières dans l'aéronautique, l'imprimerie, l'armement, la carrosserie.... Cette difficulté a été, nous semble-t-il, levée.

Selon nous, il faut s'en tenir aux annexes et aux fiches professionnelles.

Les professions suivantes ont été retenues: Fiche 03.02 Ouvrier de l'infrastructure et d'entretien d'infrastructure 34 OE - Fiche 04.01 mécanique de maintenance 95 OE - Fiche 04.04 carrossier 30 OE

L'option d'un essai professionnel a été validé : Travaux pratiques sur documents papiers ou informatique. Les candidats bénéficieront d'une préparation à cet essai. Le lieu des essais n'est pas encore défini, ni la liste des représentants du personnel qui y assisteront.

La mobilité est de mise pour les prises de postes, attribués en fonction du rang de classement.

Le bénéfice de l'essai est de 5 ans pour les lauréats non promus.

Le dialogue est ouvert avec le BPTS, une autre réunion est prévue pour le mois de mars.

SYNDIQUEZ VOUS CGT POUR ÊTRE DEFENDU.

Limoges, le 26 février 2013